

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age](#) Item [Bonnaud-Delamare \(Jean Bodin. La paix\) I. | Institutions de paix et pouvoir politique.](#)

Bonnaud-Delamare (Jean Bodin. La paix) I. | Institutions de paix et pouvoir politique.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001_f0083

SourceBoite_001-5-chem | Institutions de paix et guerre privée au Moyen-Age

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bonnaud-Delamare, Roger](#)

Références bibliographiques[Société Jean Bodin, La paix](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Institution de la paix et pouvoir politique.

La paix d'Aquitaine dépend du pouvoir ducal. L'autorité du duc impose la paix, sur les seigneurs et aux monastères qu'aux institutions laïques. Les archevêques, et les évêques tentent de se soustraire à cette autorité et essayent de devenir maîtres de leur paix.

- Tant que la puissance du duc d'Aquitaine fut forte, et que d'autres virent de la paix... Lorsque la puissance ducal s'affaiblit, les archevêques et évêques commencèrent à se soustraire à elle et à faire leur paix.

D'après ces données, la paix d'Aquitaine est une paix imposée.

- La fin de l'empire, la paix du duc et la paix épiscopale apparaissent comme concurrentes, distinctes.

En 1035, l'archevêque de Bourges proteste contre les seigneurs qui violent la paix.



Donnaud. P. 415-16

